

OBJECTIF DE L'ETUDE

La collecte des déchets, comme de nombreux autres services publics (distribution d'eau potable, transports urbains, etc.), peut être directement assurée par la collectivité ou être déléguée à un opérateur privé. Dans un tel contexte, une question essentielle, à laquelle s'intéressent aussi bien les économistes que les pouvoirs publics, est celle des performances des différents modes organisationnels en présence.

L'objectif de cette étude est de mener une analyse à la fois statistique et économétrique des services de collecte des déchets en France afin de répondre aux deux questions suivantes :

- Pourquoi certaines collectivités optent-elles pour une gestion en régie tandis que d'autres préfèrent déléguer la collecte des déchets à des opérateurs privés ?
- Quel est l'impact du choix organisationnel effectué par les collectivités sur les performances des services de collecte des déchets ?

L'originalité de notre étude est qu'elle se propose de traiter conjointement ces deux questions qui sont le plus souvent traitées séparément par les travaux antérieurs. En effet, une telle analyse comparative des performances entre gestion publique et gestion privée ne peut faire abstraction des raisons *ex ante* qui ont guidé le choix du mode organisationnel.

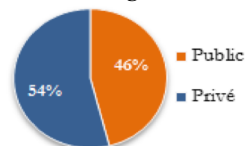
BASE DE DONNEES

L'étude repose sur une base de données construite grâce aux informations recueillies et fournies par l'ADEME et l'INSEE. Notre analyse porte ainsi sur 650 services de collecte (observés en 2007 ou 2009) organisés au sein de 173 collectivités (communes ou structures intercommunales) représentant une population desservie de 14 millions de personnes. Les informations collectées nous ont notamment permis de créer des indicateurs de performance de la collecte ainsi que de prendre en considération diverses caractéristiques des services de collecte et des collectivités organisatrices de ces services.

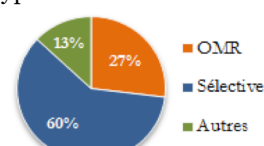
- **Informations par services :** mode de gestion, type de déchets collectés, coût de la collecte (hors traitement), tonnes de déchets collectés, mode de la collecte (porte-à-porte *vs* apport volontaire), fréquence de la collecte, type de la collectivité concernée, population desservie par le service, densité de population de la collectivité concernée, type d'habitat de la collectivité concernée, nombre de communes présentes dans la structure intercommunale et nombre d'opérateurs gérant au moins un service de collecte dans la collectivité concernée.
- **Informations par régions :** taux de chômage, revenu disponible des ménages, niveau de dette par habitant et alternance politique.

Répartition des services de collecte de la base de données selon...

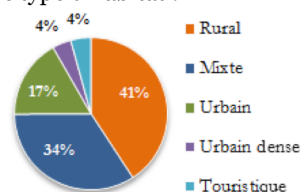
...le mode de gestion :



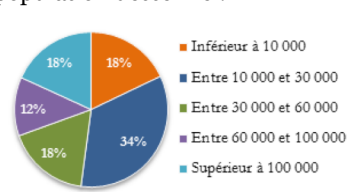
...le type de déchets collectés :



...le type d'habitat :



...la population desservie :



Représentativité de la base. A l'exception d'un nombre très inférieur de services concernant les zones d'habitat touristique et d'un très léger biais en faveur de la gestion publique, l'échantillon sur lequel se base notre étude est parfaitement représentatif de la situation nationale au regard des critères présentés ci-dessus. On notera également l'absence de biais pour ce qui concerne les tonnages collectés et le mode de collecte (porte-à-porte *vs* apport volontaire).

Ce travail a été réalisé par la chaire Economie des Partenariats Public Privé de l'IAE de Paris.

Les données

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Méthodologie

Plusieurs méthodologies d'analyse sont mobilisées dans cette étude :

-Statistiques descriptives et tests de comparaison de moyennes (comparaison de coûts moyens par tonnes de déchets collectés)

-Analyse économétrique (choix du mode de gestion et performances comparés des services de collecte)

-Analyse par enveloppement de données (détermination puis comparaison de scores d'efficacité des services de collecte).

-Analyse qualitative par questionnaires adressés à un échantillon réduit de collectivités

Pour en savoir plus :

Cette note est la synthèse d'une étude détaillée disponible à cette adresse :

<http://chaire-eppp.org/collecte-dechets>

METHODOLOGIE

Nous estimons les trois équations suivantes :

Choix du mode de gestion :

$$\text{Privé}_i = a_1.X_i + a_2.Z_i + \varepsilon_i$$

Avec *Privé*, une variable discrète indiquant le mode de gestion du service de collecte *i* (1 si la gestion est privée – marché de service ; 0 si la gestion est publique – régie), *X* un vecteur de variables explicatives portant sur le service considéré et *Z* un vecteur de variables explicatives portant sur les caractéristiques de la collectivité concernée.

Analyse du coût moyen de collecte :

$$\text{Cmoyen}_i = a_1.\text{Privé}_i + a_2.X_i + \varepsilon_i$$

Avec *Cmoyen* le coût de collecte par tonnes (hors traitement), *Privé* la variable discrète indiquant le mode de gestion du service *i* et *X* un vecteur de variables explicatives portant sur ce service *i*.

Analyse des scores d'efficacité :

$$\text{Efficience}_i = a_1.\%Privé_i + a_2.Z_i + \varepsilon_i$$

Avec *Efficience* le score d'efficacité de la collectivité considérée (calculé à l'aide de la méthode en enveloppement de données), *%Privé* le pourcentage de services de collecte délégués à un opérateur privé et *Z* un vecteur de variables explicatives portant sur les caractéristiques de la collectivité concernée.

NB. Pour ce troisième test, l'unité de mesure n'est plus le service mais la collectivité (commune ou structure intercommunale).



Enquête complémentaire

Pour compléter notre analyse, nous avons adressé un questionnaire à un échantillon réduit de 18 collectivités. Si les résultats sont à considérer avec précaution en raison du faible nombre de collectivités sollicitées, il ressort de cette enquête que les choix des collectivités semblent en grande partie contraints par des raisons historiques et par la volonté de maîtriser les coûts. Si nos résultats suggèrent que le passage à la gestion privée est potentiellement porteur d'une plus grande efficacité, ils mettent aussi en évidence que ces promesses sont conditionnées à la présence d'une réelle concurrence et d'une capacité de la collectivité à contracter de manière adéquate avec la partie privée (présence de clauses de contrôle et d'incitations dans les contrats).

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ADEME pour nous avoir fourni les données nécessaires à la réalisation de cette étude. Le contenu de cette publication n'engage cependant que la responsabilité de ses auteurs et ne représente pas l'opinion de l'ADEME.

Responsables de l'étude :

Jean BEUVE
jean.beuve@univ-paris1.fr

Stéphane SAUSSIER
saussier@univ-paris1.fr

Chaire EPPP
<http://chaire-eppp.org>

PRINCIPAUX RESULTATS

Nos résultats suggèrent que le choix du mode de gestion en France est guidé par :

- des considérations économiques : le recours à la gestion privée décroît avec la taille du service de collecte, signifiant ainsi que c'est avant tout la recherche d'économies d'échelle qui motive la décision de déléguer la gestion de ce type de service ;
- des intérêts politiques : le niveau de richesse des habitants influe positivement sur la probabilité d'avoir recours à la gestion privée ;
- la contrainte budgétaire : la probabilité de déléguer la gestion des services de collecte croît avec le niveau d'endettement.

Par ailleurs, concernant la performance relative des modes de gestion, nos résultats indiquent que :

- le secteur privé est plus efficace que le secteur public en termes de coûts moyens du service de collecte (à fréquence de collecte égale, les coûts moyens de la gestion privée sont statistiquement inférieurs aux coûts moyens de la gestion publique) ;
- l'écart de coût entre collecte publique et collecte privée décroît avec la taille du service considéré. Ce résultat confirme l'importance des considérations économiques (recherche d'économies d'échelle) dans le choix du mode de gestion ;
- les opérateurs privés sont sensibles au niveau de la pression concurrentielle, et ce particulièrement pour les services de grande taille (le coût moyen décroît avec le nombre d'opérateurs gérant au moins un service dans la collectivité).

Ces résultats sont globalement confirmés par une analyse en termes d'efficacité globale faisant appel aux méthodes d'estimation par enveloppement de données. Il apparaît en effet que :

- le secteur privé est plus efficace que le secteur public en termes d'efficacité totale, calculée sur la base d'une vision multidimensionnelle de la performance qui tient compte du coût moyen du service de collecte mais aussi de la qualité de service (nombre de déchets collectés et taux de recyclage) ;
- cet écart de performance est uniquement dû à une plus grande capacité des opérateurs privés à réaliser des économies d'échelle ;
- du point de vue de l'efficacité technique, il n'y a en revanche aucune différence entre gestion publique et gestion privée ;
- il y a une relation non linéaire entre le nombre d'opérateurs présents et le coût moyen (si le coût moyen décroît avec le nombre d'opérateurs gérant au moins un service dans la collectivité, un trop grand nombre d'opérateurs peut empêcher la réalisation d'un niveau d'économies d'échelle optimal).

Comparaison des coûts moyens selon la taille du service de collecte

